



y-a-t-il homicide involontaire

Par **fanny21**, le **17/10/2008** à **19:11**

Bonjour,

Petit cas à résoudre ...

Un homme perd le contrôle de sa voiture alors qu'il changeait de CD et entre en collision avec la voiture d'une femme enceinte qui allait accoucher dans 3 jours. Celle-ci souffre de multiples contusions et le fœtus est victime d'une mort intra-utérine.

L'homme sera-t-il condamné pour homicide involontaire ?

Par **JamesEraser**, le **17/10/2008** à **21:52**

Non.

Il faut donner involontairement la mort à autrui.

"Autrui" au sens de l'arrêt de cassation du 30.06.1999 est une personne **née**, vivante et viable.

Ainsi, le fœtus n'a pas de personnalité juridique.

Légavoxement